

## Antoine Janvier et Julien Pieron: « **“Postulats de la linguistique” et politique de la langue — Benveniste, Ducrot, Labov** »

### **Introduction**

Le quatrième chapitre de *Mille Plateaux*, « 20 novembre 1923 — Postulats de la linguistique », semble animé d'une ambition démesurée : en quarante-quatre pages, présenter rien moins qu'une critique radicale de la linguistique et l'élaboration d'une nouvelle théorie du langage, dont le point névralgique est le problème du performatif et de l'illocutoire.

Les thèses célèbres d'Austin montrent bien qu'il n'y a pas seulement, entre l'action et la parole, des rapports extrinsèques divers tels qu'un énoncé peut décrire une action sur un mode indicatif, ou bien la provoquer sur un mode impératif, etc. Il y a aussi des rapports intrinsèques entre la parole et certaines actions qu'on accomplit en *les* disant (le performatif : je jure en disant « je le jure »), et plus généralement entre la parole et certaines actions qu'on accomplit en parlant (l'illocutoire : j'interroge en disant « est-ce que... ? », je promets en disant « je t'aime... », je commande en employant l'impératif..., etc.)<sup>1</sup>.

Si l'illocutoire et le performatif posent problème à la linguistique, c'est qu'ils interrogent le partage fondateur institué par Saussure entre langue et parole<sup>2</sup>. A la question de savoir si le performatif et l'illocutoire font partie du domaine de la langue ou du champ de la parole, Émile Benveniste et Oswald Ducrot ont chacun tenté de répondre en remaniant plus ou moins profondément la distinction saussurienne. S'appuyant sur les travaux de William Labov, Deleuze et Guattari feront un pas supplémentaire, et tenteront d'en finir avec le présupposé d'une homogénéité du langage et de ses actes propres. A travers la critique des postulats de la linguistique,

---

<sup>1</sup> Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille Plateaux*, Paris, Minuit, 1980, p. 98.

<sup>2</sup> Voir Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, éd. crit. Tullio de Mauro, trad. Louis-Jean Calvet, Paris, Payot, 1995.

c'est finalement toute volonté de cerner la Réalité de la structure et des significations du langage qui sera contestée, que cette volonté soit le fait des linguistes ou des philosophes.

Le but de cet article est double. Premièrement, montrer comment Deleuze et Guattari trouvent chez les linguistes (Benveniste, Ducrot, Labov) les principaux leviers de leur critique. En ce sens, le discours indirect libre n'est pas seulement un concept clé de *Mille plateaux*, c'est aussi une pratique d'écriture<sup>3</sup>. Deuxièmement, indiquer que la critique du penchant ontologique de la linguistique est — pour Deleuze et Guattari, mais aussi pour leurs lecteurs — un moyen de corriger leur propre tendance à fixer la Réalité du langage dans quelques concepts fondamentaux. La critique de la linguistique développée dans *Mille plateaux* constitue donc moins la propédeutique à une nouvelle philosophie du langage qu'une *critique immanente* — au double sens d'une autocritique de la linguistique, et d'une mise à l'épreuve de la philosophie par elle-même — trouvant sa fin dans les puissances épistémologiques et politiques qu'elle induit.

## **1. Langue, parole et énonciation : langage et socialité de Saussure à Benveniste**

Le grand texte de Benveniste sur lequel Deleuze et Guattari s'appuient, *Problèmes de linguistique générale*, ne cesse d'inscrire la linguistique structurale dans le sillage de Saussure. Afin de comprendre l'apport de Benveniste, il convient de rappeler les grands traits de la linguistique saussurienne<sup>4</sup>. Pour Saussure, le problème principal de la science linguistique n'est plus celui de l'origine du langage et de l'évolution des langues, mais celui de « savoir en quoi consiste une langue et comment elle fonctionne »<sup>5</sup>. Ce premier bouleversement en provoque un autre : la langue,

---

<sup>3</sup> Dans cette perspective, les pages qui suivent doivent beaucoup au travail mené par Guillaume Sibertin-Blanc dans *Politique et clinique : recherche sur la philosophie pratique de Gilles Deleuze*, Thèse pour le Doctorat de Philosophie soutenue le 8 décembre 2006 sous la direction de Pierre Macherey à l'Université Charles-de-Gaulle Lille3 : [http://documents.univ-lille3.fr/files/pub/www/recherche/theses/SIBERTIN\\_BLANC\\_GUILLAUME.pdf](http://documents.univ-lille3.fr/files/pub/www/recherche/theses/SIBERTIN_BLANC_GUILLAUME.pdf).

Pour une vue d'ensemble des rapports de Deleuze et Guattari à la linguistique et à la question de la sémiotique en général, on se reportera aux pages 248 à 386 de cette thèse.

<sup>4</sup> Il ne sera ici question que de ce que Patrice Maniglier appelle « le mythe fondateur du fondateur » de la linguistique structurale (*La vie énigmatique des signes : Saussure et la naissance du structuralisme*, Paris, Léo Scheer, 2006, p. 39), et non de l'individu historique réel et de l'œuvre que l'on pourrait lui attribuer en toute rigueur.

<sup>5</sup> Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale I*, Paris, Gallimard, 1966, p. 21.

envisagée « en elle-même et pour elle-même », n'est plus une nomenclature mais forme un système, une totalité de parties solidaires les unes des autres, un ensemble dont les relations sont premières par rapport aux termes :

Chacune des unités d'un système se définit ainsi par l'ensemble des *relations* qu'elle soutient avec les autres unités, et par les *oppositions* où elle entre ; c'est une entité relative et oppositive, disait Saussure. On abandonne donc l'idée que les données de la langue valent par elles-mêmes et sont des « faits » objectifs, des grandeurs absolues, susceptibles d'être considérées isolément. En réalité les entités linguistiques ne se laissent déterminer qu'à l'intérieur du système qui les organise et les domine, et les unes par rapport aux autres. Elles ne valent qu'en tant qu'éléments d'une structure<sup>6</sup>.

Les unités du système ou les éléments de la structure sont des signes. Un signe *signifie* ; il ne désigne pas une chose mais renvoie à une signification :

Le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique<sup>7</sup>.

Autrement dit, le signe n'est pas un élément simple et isolé — un nom, collé comme une étiquette sur une chose. Le signe n'est signe que parce qu'il donne un *sens* à la chose et renvoie *en lui-même* à une signification, à un concept. D'où la distinction fondatrice, qui met en évidence cette nature duelle du signe, « entité psychique à deux faces » :

Nous proposons de conserver le mot *signe* pour désigner le total, et de remplacer *concept* et *image acoustique* respectivement par *signifié* et *signifiant*<sup>8</sup>.

Une chose matérielle (un tracé d'encre sur une page, un son) devient donc signe parce qu'elle renvoie non pas à une autre chose<sup>9</sup> mais à un concept, à une signification, et qu'elle acquiert ainsi, dans un écart à soi, une double nature : d'une part, sa nature matérielle, physique ; d'autre part, sa nature psychique « à deux faces » : signifiant/signifié, image acoustique/concept. Cet écart interne au signe en

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>7</sup> Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, *op. cit.*, p. 98.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>9</sup> Ce qui est par contre le cas du signal, selon la distinction proposée par Benveniste : « Un signal est un fait physique relié à un autre fait physique par un rapport naturel ou conventionnel : éclair annonçant l'orage ; cloche annonçant le repas ; cri annonçant le danger. » (*Problèmes de linguistique générale I*, *op. cit.*, p. 27).

entraîne un autre : celui de chacune des faces du signe avec elle-même. Ce n'est pas seulement le signe qui est différentiel, c'est chacune des deux faces qui le composent. Il n'y a, par exemple, de signifiant « arbre » que par différence avec « marbre », ce qui produit corrélativement des effets de sens tout aussi différentiels. C'est pourquoi il n'y a pas de signe isolé. Tout signe tient son identité de la tension provoquée par les rapports qu'il entretient en lui-même avec les autres signes sur ses deux faces. Conséquence décisive pour la dimension sociale ou intersubjective du langage : la relation entre signifiant et signifié ne fait l'objet d'aucune décision conventionnelle, elle est toujours déjà donnée, parce que le réseau de signifiants est toujours déjà donné. Les choses du monde font sens toutes ensemble, simultanément.

De la conception saussurienne de la langue, Benveniste peut conclure la thèse suivante : la langue est fondamentalement *héritée*. Saussure déjà l'avait relevé :

A n'importe quelle époque et si haut que nous remontions, la langue apparaît toujours comme un héritage de l'époque précédente. [...] En fait, aucune société ne connaît et n'a jamais connu la langue autrement que comme un produit hérité des générations précédentes et à prendre tel quel<sup>10</sup>.

Benveniste y insiste et en tire les conséquences. La langue n'est pas choisie, elle est reçue d'autrui, et y ouvre par là même. Dans la mesure où le signe ne fait sens que parce qu'il est d'emblée inscrit dans un réseau différentiel de signes, il est impossible de penser la langue autrement que comme ce qu'on reçoit tout fait. La langue marque notre appartenance à une communauté humaine qui nous dépasse parce que nous en héritons : la socialité est ce réseau de sens dans lequel, en tant qu'êtres symboliques, nous sommes nécessairement insérés. Du même coup, nous sommes irrémédiablement écartés de la nature. Si nous pouvons la nommer et lui donner le sens de nature, c'est que nous avons perdu le contact originel avec elle et que notre domaine est celui, proprement humain, de la culture<sup>11</sup>. Benveniste dégage dès lors la double dimension transcendantale et sociale du langage comme structure de signification. Premièrement, le monde ne signifie que parce que l'écart constitutif de la signification est toujours déjà donné dans et par le langage comme structure, et que nous y sommes plongés *tout d'un coup*<sup>12</sup>. Deuxièmement, cet écart inaugural est

---

<sup>10</sup> Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>11</sup> Voir Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale I*, *op. cit.*, p. 26-27, pages précisées par l'article qui forme le chapitre V du même livre : « Communication animale et langage humain », p. 57-62.

<sup>12</sup> Pour reprendre la formule de Lévi-Strauss dans son « Introduction à l'œuvre de M. Mauss », dans Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, P.U.F., 1950, p. XLVII.

constitutif de notre réalité humaine, en ceci que nous sommes toujours déjà ouverts à autre chose qu'à nous-mêmes, toujours déjà reliés à autrui sous cette forme minimale de l'héritage linguistique. C'est dire si notre monde et notre vie sont *constitués* par le langage. La linguistique structurale n'a pas besoin d'une théorie de l'illocutoire ou du performatif pour penser la part constituante du langage dans le monde. Ce qu'a inauguré Saussure et approfondi Benveniste, c'est une conception du langage en termes d'organisation transcendantale du monde comme monde qui a un sens :

Le langage reproduit le monde, mais en le soumettant à son organisation propre<sup>13</sup>.

Pourtant, l'humanité connaît une histoire. Le sens et le langage aussi. Si la langue change, si tel système diffère à l'instant  $t'$  de ce qu'il était à l'instant  $t$ , c'est qu'il existe un « facteur temps » qui affecte le système et dont la linguistique doit tenir compte<sup>14</sup>. Il est donc nécessaire de diviser la linguistique en linguistique synchronique et diachronique. Du point de vue synchronique, le système est immuable. Du point de vue diachronique, il se transforme, mais seulement suite à l'altération d'un ou plusieurs de ses éléments : le système est alors forcé de changer, c'est-à-dire de « faire naître un *autre* système »<sup>15</sup>. Saussure peut en conclure que jamais le système ne change *en tant que système*. Le problème du changement posé par le facteur temps reste extérieur à l'étude du système ; la linguistique diachronique reste extérieure à la linguistique synchronique, ou, plus exactement, elle lui est soumise :

Il est évident que l'aspect synchronique prime l'autre, puisque pour la masse parlante il est la vraie et seule réalité [...]. Il en est de même pour le linguiste : s'il se place dans la perspective diachronique, ce n'est plus la langue qu'il aperçoit, mais une série d'événements qui la modifient<sup>16</sup>.

D'un côté, l'origine du changement est confinée à une simple variation empirique n'affectant qu'un élément isolé. De l'autre, son effet est expliqué par une sorte de réaction du système, qui se remanie automatiquement en fonction de la modification de départ. Une telle répartition n'est possible que par le maintien d'une coupure radicale entre langue et parole, entre le système stable et la variation empirique. Comme le disait Saussure lui-même,

*tout ce qui est diachronique dans la langue ne l'est que par la parole. C'est dans la parole que se trouve le germe de tous les changements : chacun d'eux est lancé*

---

<sup>13</sup> Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale I*, op. cit., p. 25. Nous soulignons.

<sup>14</sup> Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, op. cit., p. 114.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 121. Nous soulignons.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 128.

d'abord par un certain nombre d'individus avant d'entrer dans l'usage<sup>17</sup>.

S'il reste chez Saussure une ambiguïté quant au statut du rapport entre langue et parole — il semble que pour Saussure la langue soit le résultat d'une perspective synchronique portée sur le langage à un moment donné, autrement dit qu'elle soit l'objet d'un simple constat<sup>18</sup> — Benveniste quant à lui l'inscrit sur le plan du partage entre le droit et le fait<sup>19</sup>. Le système est déjà donné en droit, et tend toujours à se rétablir malgré et sous l'influence de ses usages de fait. C'est que Benveniste n'entend pas par « système » le système effectif d'une langue dans le détail de ses relations et de ses éléments, mais le principe toujours déjà donné de la structure linguistique.

On comprend mieux cette interprétation grâce la notion d'*équilibre* développée par les saussuriens de l'école de Prague (Jakobson et Troubetsky) et reprise par Benveniste. La structure tend toujours à l'équilibre entre ses parties, c'est-à-dire qu'elle tend à établir dans les relations de fait entre ses éléments la solidarité de droit qui la constitue. L'équilibre est le point de tension et de contact entre le droit et le fait. À l'aide de la notion d'équilibre, Benveniste peut dès lors rendre compte de « l'évolution des systèmes linguistiques »<sup>20</sup> :

Un état de langue est avant tout le résultat d'un certain équilibre entre les parties d'une structure, équilibre qui n'aboutit cependant jamais à une symétrie complète, probablement parce que la dissymétrie est inscrite dans le principe même de la

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>18</sup> Ainsi Saussure affirme que « dans la langue aucune force ne garantit le maintien de la régularité quand elle règne sur quelque point. Simple expression d'un ordre existant, la loi synchronique constate un état de choses ; elle est de même nature que celle qui constaterait que les arbres d'un verger sont disposés en quinconce. Et l'ordre qu'elle définit est précaire, précisément parce qu'il n'est pas impératif. [...] En résumé, si l'on parle de loi en synchronie, c'est dans le sens d'arrangement, de principe de régularité » (*Ibid.*, p. 131).

<sup>19</sup> Se réclamant d'ailleurs étrangement à ce propos de la linguistique saussurienne, par opposition à la linguistique issue de Bloomfield. Benveniste marque, à partir des préoccupations similaires entre les deux courants saussurien et bloomfieldien, les différences qui les écartent l'un de l'autre, et principalement celle qui concerne le sens de la notion de « structure ». Alors que par « structure » un bloomfieldien entend « un agencement de fait » (*Problèmes de linguistique générale I, op. cit.*, p. 9) qui n'est rien d'autre que solidarité de fait entre des éléments à un moment donné, un saussurien entend par là une totalité relationnelle de droit qui rend possible le rapport des éléments entre eux à différents moments et permet de comprendre l'évolution de ce rapport, ses transformations et ses développements. Or nous avons vu que Saussure laissait la question ouverte. C'est sans doute que Benveniste entend par « saussurien » plus l'héritage et la filiation de Saussure que la linguistique de Saussure lui-même.

<sup>20</sup> Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale I, op. cit.*, p. 9.

langue du fait de l'asymétrie des organes phonateurs. La solidarité de tous les éléments fait que chaque atteinte portée sur un point met en question l'ensemble des relations et produit tôt ou tard un nouvel arrangement. Dès lors l'analyse diachronique consiste à poser deux structures successives et à dégager leurs relations, en montrant quelles parties du système antérieur étaient atteintes ou menacées et comment se préparait la solution réalisée dans le système ultérieur<sup>21</sup>.

L'apport théorique majeur de Benveniste est de permettre de comprendre comment se croisent synchronie et diachronie. Benveniste ne remet pas en question les distinctions de Saussure entraînées par cette dualité de point de vue sur le langage. Il cherche au contraire à dégager, depuis le cadre saussurien, les éléments proprement linguistiques qui rendent raison du changement imprimé à la structure. Comment s'articulent langue et parole ? Comment la structure signifiante trouve-t-elle à se réaliser dans le monde par la parole effective, variable et singulière ? Comment se déroule le processus de culture et de socialisation dont le langage est le vecteur ? Comment le monde du sens est-il produit, ou la médiation du symbolique réalisée ? Ce sont là les questions principales posées par Benveniste, qui le conduisent à faire un pas supplémentaire par rapport à ce que Saussure a légué :

Quand Saussure a défini la langue comme système de signes, il a posé le fondement de la sémiologie linguistique. Mais nous voyons maintenant que si le signe correspond bien aux unités signifiantes de la langue, on ne peut l'ériger en principe unique de la langue dans son fonctionnement discursif. Saussure n'a pas ignoré la phrase, mais visiblement elle lui créait une grave difficulté et il l'a renvoyée à la « parole », ce qui ne résout rien ; *il s'agit justement de savoir si et comment du signe on peut passer à la « parole »*. En réalité le monde du signe est clos. Du signe à la phrase il n'y a pas transition, ni par syntagmation ni autrement. Un hiatus les sépare. Il faut dès lors admettre que la langue comporte deux domaines distincts, dont chacun demande son propre appareil conceptuel<sup>22</sup>.

Par la délimitation d'un nouveau domaine, Benveniste exige de penser un niveau intermédiaire entre la langue et la parole, celui de l'*énonciation* comme « mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation »<sup>23</sup>. Il s'agit d'étudier *comme telle* cette relation que le locuteur entretient avec la langue :

---

<sup>21</sup> *Id.*

<sup>22</sup> Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, 1974, p. 65. Nous soulignons.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 80.

Le discours, dira-t-on, qui est produit chaque fois qu'on parle, cette manifestation de l'énonciation, n'est-ce pas simplement la « parole » ? — Il faut prendre garde à la condition spécifique de l'énonciation : c'est l'acte même de produire un énoncé et non le texte de l'énoncé qui est notre objet. Cet acte est le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte. La *relation* du locuteur à la langue détermine les caractères linguistiques de l'énonciation. On doit l'envisager comme le fait du locuteur, qui prend la langue pour instrument<sup>24</sup>, et dans les caractères linguistiques qui marquent cette relation<sup>25</sup>.

L'énonciation constitue donc à la fois un niveau supplémentaire du langage — celui de la langue considérée eu égard à son usage effectif — et la médiation qui articule langue et parole. De ce dernier point de vue, l'énonciation désigne la réalisation de la langue dans le monde, le point de contact entre le système en droit et son usage en fait. En résumé, les *Problèmes de linguistique générale* permettent de distinguer trois niveaux : a) la réalisation particulière de la faculté universelle du langage dans des langues concrètes, dont on peut dégager la structure formelle conformément à ce qu'a montré Saussure ; b) le niveau de l'énonciation, dans lequel les locuteurs intègrent la parole dans l'universalité et l'homogénéité de la langue et enrichissent la langue de la singularité et de l'hétérogénéité de la parole ; c) la parole, pure impureté variable et contingente, que d'autres sciences que la linguistique pourront prendre partiellement en charge.

Entre ces trois niveaux, Benveniste donne à penser un véritable processus. Le problème de l'énonciation, comme nouveau problème de la linguistique saussurienne, est en effet défini dans les termes d'une *dialectique* entre langue et parole. Benveniste est plus précis encore : le niveau intermédiaire, l'énonciation, est à son tour divisé en trois aspects distincts. À chacun de ces aspects correspond une approche scientifique

---

<sup>24</sup> Il convient d'être prudent avec la notion d'« instrument ». Benveniste veut ici mettre l'accent sur la nature intermédiaire de la langue *en acte* dans l'énonciation, d'où l'emploi de cette notion qui met en valeur *l'usage* de la langue. Mais il en avait fait la critique rigoureuse en 1958, dans « De la subjectivité dans le langage » : « cette assimilation [du langage] à un instrument [...] tend à dissocier de l'homme la propriété du langage ». Benveniste poursuit, sans pour autant dégager le niveau spécifique de l'énonciation, en rejetant du côté de la parole le caractère instrumental apparent du langage, qui ne fait que manifester la fonction communicative de la parole, pour demander ensuite « ce qui la prédisposait à l'assurer. Pour que la parole assure la "communication", il faut qu'elle y soit habilitée par le langage dont elle n'est que l'actualisation. En effet, c'est dans le langage que nous devons chercher la condition de cette aptitude. Elle réside, nous semble-t-il, dans une propriété du langage, peu visible sous l'évidence qui la dissimule, et que nous ne pouvons encore caractériser que sommairement » (*Problèmes de linguistique générale I, op. cit.*, p.259).

<sup>25</sup> Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale II, op. cit.*, p. 80. Nous soulignons.

spécifique.

1/. L'aspect le plus apparent et le plus immédiat est celui de la « réalisation vocale de la langue »<sup>26</sup>. S'y présente une variété infinie de sonorités qui actualisent la combinatoire réglant les phonèmes et leurs relations dans une langue donnée. Cette actualisation est une singularisation, jusqu'au dernier degré d'individualité, puisque, comme l'écrit Benveniste,

chez le même sujet, les mêmes sons ne sont jamais reproduits exactement, et [...] la notion d'identité n'est qu'approximative là même où l'expérience est répétée dans le détail. Ces différences tiennent à la diversité des situations où l'énonciation est produite<sup>27</sup>.

On voit comment cet aspect est le versant de l'énonciation le plus proche de la parole. La discipline qui l'étudiera scientifiquement sera d'ailleurs seulement statistique, en ce sens qu'elle tentera de dégager des moyennes :

Dans la pratique scientifique, on s'efforce d'éliminer ou d'atténuer les traits individuels de l'énonciation phonique en recourant à des sujets différents et en multipliant les enregistrements, de manière à obtenir une image moyenne des sons, distincts ou liés<sup>28</sup>.

2/. L'aspect qui touche le plus près à la langue, et qui était apparu en premier lieu à Benveniste, est celui de la production du discours depuis la structure de la langue, d'une part, et depuis le sens ou le message à transmettre, d'autre part. Il s'agit donc ici de l'interface concrète entre signifiant et signifié au sein de l'énonciation :

L'énonciation suppose la conversion individuelle de la langue en discours. Ici la question — très difficile et peu étudiée encore — est de voir comment le « sens » se forme en « mots », dans quelle mesure on peut distinguer entre les deux notions et dans quels termes décrire leur interaction<sup>29</sup>.

3/. Le troisième aspect, que Benveniste appelle « appareil formel de l'énonciation »<sup>30</sup>, est le plus important. Il constitue le lieu de l'articulation des deux

<sup>26</sup> *Id.*

<sup>27</sup> Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale II*, *op. cit.*, p. 80-81.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 79. Guillaume Sibertin-Blanc a relevé la proximité critique de Deleuze et Guattari à Benveniste, indiquée par le détournement de « l'appareil formel d'énonciation » en « agencement collectif

autres et, ultimement, de la dialectique entre langue et parole. C'est grâce à lui que s'effectue la ressaisie de la parole dans la langue et l'enrichissement de la langue par la parole : l'*appareil formel d'énonciation* est l'appareil producteur des formes linguistiques dont l'individu peut se saisir pour réaliser la langue dans la parole. À quelles conditions une énonciation est-elle possible ? Benveniste en répertorie trois : un locuteur, un allocutaire, un référent. La question devient : à quelles conditions proprement linguistiques une énonciation est-elle possible, c'est-à-dire : quelles sont les formes linguistiques qui peuvent prendre une fonction énonciative à l'occasion de la production d'un énoncé ? Ces conditions linguistiques, composantes de l'appareil formel d'énonciation, Benveniste les appelle « caractères formels d'énonciation », et distingue les caractères suivants : pour le locuteur, les pronoms personnels de la première personne (je, nous) ; pour l'allocutaire, les pronoms personnels de la deuxième personne (tu, vous) ; pour le référent, le présent linguistique comme référence de toute temporalité, les déictiques (ici, maintenant, là) et les démonstratifs (ceci, cela, ce). Benveniste qualifie parfois ces caractères de « sui-référentiels » : ces caractères sont des références du discours à lui-même, à l'aide d'instruments proprement linguistiques. En s'indiquant soi-même, l'énonciation indique sa situation, tout en l'intégrant dans le domaine linguistique du sens. En eux-mêmes, les caractères formels d'énonciation sont vides et n'indiquent aucune situation ; ils sont réduits à l'état de simples signifiants. Mais une fois employés ou saisis par un locuteur, les voilà animés d'une vie singulière. Ils sont alors transformés en *fonctions* sui-référentielles de l'énonciation, et opèrent la médiation entre la langue dont ils constituent une catégorie et la parole individuelle et variable à laquelle ils permettent une intégration dans la langue. On voit ainsi que l'énonciation est une véritable dialectique par laquelle, du même coup, un *je* s'ouvre à autrui en s'intégrant et en intégrant son expérience dans la culture ou dans le monde du sens :

Une dialectique singulière est le ressort de cette subjectivité. La langue pourvoit les parlants d'un même système de références personnelles que chacun s'approprie par l'acte de langage et qui, dans chaque instance de son emploi, dès qu'il est assumé par son énonciateur, devient unique et nonpareil, ne pouvant se réaliser deux fois de la même manière. Mais hors du discours effectif, le pronom n'est qu'une forme vide, qui ne peut être attachée ni à un objet ni à un concept. Il reçoit sa réalité et sa substance du discours seul<sup>31</sup>.

Benveniste comprend les énoncés performatifs au moyen de ces caractères

---

d'énonciation » (*Politique et clinique : recherche sur la philosophie pratique de Gilles Deleuze*, thèse citée, p. 311).

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 68.

formels d'énonciation. La structure de subjectivité propre à tout locuteur et préalablement présente dans le langage offre le cadre interprétatif du performatif. On objectera qu'un énoncé performatif mobilise des éléments qui ne comptent pas parmi les caractères formels d'énonciation : par exemple les conditions sociales, celles qui permettent à un juge de condamner dans un tribunal, et qui l'empêchent à un fou dans un asile. Mais Benveniste estime que ces éléments sont de simples éléments de parole : ils ne peuvent être expliqués par la linguistique parce qu'ils sont accidentels et variables. Ils ne font donc pas partie de l'essence du langage (qui recouvre à la fois la structure de la langue et les médiations de l'énonciation), mais d'autres types d'objets — sociologiques, psychologiques, physiques, etc. Loin d'être anecdotique, cette distinction, au sein du performatif, entre les sui-référentiels et les conditions empiriques d'effectuation, est décisive. Pour Benveniste, l'énoncé performatif n'est du domaine linguistique qu'une fois soustrait l'effet qu'il produit dans le monde, son acte à proprement parler. Deleuze et Guattari le soulignent, quand ils écrivent :

Ainsi, d'après Benveniste, le performatif ne renvoie pas à des actes, mais au contraire à la propriété de termes *sui-référentiels* (les vrais pronoms personnels JE, TU..., définis comme embrayeurs) : si bien qu'une structure de subjectivité, d'intersubjectivité préalable dans le langage, rend suffisamment compte des actes de parole, au lieu de les présupposer<sup>32</sup>.

On devine que dans la linguistique de Benveniste, l'illocutoire ne peut occuper une place autre que celle d'un phénomène accidentel dépendant de conditions extrinsèques. Car dans un énoncé illocutoire, le locuteur n'utilise aucun caractère formel d'énonciation indiquant dans son discours même ce qu'il fait. L'illocutoire relève de la pure parole. Il désigne ce point où la langue se rend extérieure à elle-même, où le signe devient pur instrument. L'illocutoire, en somme, indique cet état du langage où le sens est entièrement dépendant de conditions extérieures au discours. Pour Benveniste, l'acte n'est un acte de langage que s'il a un *sens* préalablement préparé dans la forme du langage comme structure d'intersubjectivité. L'acte est moins un acte qu'un *sens d'acte*. À cet égard, la discussion menée par Benveniste autour du statut de l'impératif<sup>33</sup> est exemplaire, parce qu'elle met en question la possibilité de concevoir l'illocutoire d'un point de vue linguistique.

---

<sup>32</sup> Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille Plateaux*, *op. cit.*, p. 99.

<sup>33</sup> Respectivement dans « De la subjectivité dans le langage », paru en 1958 et repris comme chapitre XXI des *Problèmes de linguistique générale I*, et « La philosophie analytique et le langage », paru en 1963 et repris comme chapitre XXII du même premier tome des *Problèmes de linguistique générale*.

En débat avec les thèses d’Austin, Benveniste rejette la forme impérative hors du domaine de l’énonciation linguistique pour la cantonner du côté de l’usage pragmatique. L’impératif fonctionne parce que l’énoncé y est un pur instrument au service d’une opération extérieure. L’énoncé impératif n’intègre pas en son sein l’acte qu’il véhicule, il est au service d’un acte qui le dépasse et dont il n’est que le moyen. L’impératif ne s’explique donc que moyennant certaines conditions extrinsèques, par une discipline extra-linguistique ou ne l’affectant que latéralement, comme la pragmatique. Prenons un exemple, celui de l’injonction donnée à quelqu’un de fermer une porte. Là où Austin voit presque une identité, Benveniste voit un monde de différence entre « Fermez la porte ! » et « Je vous ordonne de fermer la porte ». Alors que l’effectuation de l’ordre de la première formule dépend de conditions extrinsèques, elle est dans la seconde inhérente au discours qui la mentionne. On remarquera qu’une telle distinction n’est possible que parce qu’on conçoit l’ordre comme intégré au domaine du sens. Pour Benveniste, l’ordre est moins un *acte de langage* qu’un *message* dans un procès de communication intersubjective. Comme l’écrivent Deleuze et Guattari :

Le langage est donc ici défini comme communicatif [...], et c’est cette intersubjectivité, cette subjectivation proprement linguistique qui explique le reste, c’est-à-dire tout ce qu’on fait être en « le » disant<sup>34</sup>.

Réduisant, de la main gauche, l’acte propre au performatif au *sens* d’un acte dont les conditions sont données et assurées par l’appareil formel d’énonciation, Benveniste balaie de la main droite le principe de l’illocutoire dans le domaine d’une pragmatique qui n’a pas valeur scientifique, parce que son sens d’acte reste vide et indéterminé, dépendant de conditions purement extrinsèques et contingentes du point de vue linguistique<sup>35</sup>.

L’analyse du performatif et de l’illocutoire par Benveniste est le point d’entrée par lequel Deleuze et Guattari interviennent dans la linguistique. Il importe désormais de déterminer avec précision la nature et les motifs de cette intervention. Il ne s’agit pas de reprocher à Benveniste d’avoir mal compris ces phénomènes et d’en proposer une autre conception, plus adéquate, mais d’opposer à la manière dont Saussure et Benveniste ont posé le problème du langage une autre problématisation. Le propos n’est pas de dénoncer les erreurs commises par la linguistique structurale au sujet d’une Réalité du langage dont Deleuze et Guattari détiendraient la clé ; il est de refuser

---

<sup>34</sup> Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille Plateaux*, *op. cit.*, p. 99.

<sup>35</sup> Voir Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale I*, *op. cit.*, p. 274-275.

le partage inaugural délimitant *a priori* ce qui fait ou non partie du langage. Tous les « postulats de la linguistique » critiqués par Deleuze et Guattari tombent sous ce refus central. Le point névralgique de la critique est la question du performatif et de l'illocutoire. Pourquoi cette question ? Parce que le performatif et l'illocutoire, phénomènes-limites de l'énonciation, sont prêts de troubler ce qui permet à la linguistique d'assurer son autonomie disciplinaire et la pureté de son domaine : le partage langue/parole.

## **2. Actes illocutoires, actes de langage : Ducrot**

S'il y a des actes de langage, c'est parce que le langage ne relève pas d'une sphère structurelle et formelle pure, même en droit. Il est ouvert sur le monde et lié comme tel à autre chose que lui seul. Ce qui fait du langage un langage est imprégné de non-langage ou de hors-langage. Dans l'introduction qu'il rédige pour le livre de John Searle, *Speech Acts*, Oswald Ducrot marque l'originalité qu'il y a à parler de « *speech acts* » — si par là on entend des actes de *langue* plutôt que des actes de parole<sup>36</sup> —, et insiste sur le remaniement qu'impose cette formule de Searle à la linguistique saussurienne. Chez Saussure, la langue pouvait être qualifiée de « passive » en ce qu'elle relevait du non-choisi par les individus, du toujours déjà là en eux, par opposition à une parole « active » renvoyant à l'usage individuel, contingent et variable du langage. Si le langage intervient dans le monde, c'est donc à titre de parole, c'est-à-dire d'« utilisation de la langue par les sujets parlants » dans un contexte déterminé. Or, pour Saussure et ses héritiers, cette utilisation présuppose la structure, et la combinatoire qui règle les possibles au sein de la structure, ainsi que les signifiés ou effets de sens qui en découlent. Par conséquent, l'intervention du langage dans le monde — son effet sur les corps, son agir matériel —, tombe en dehors de la langue, en dehors de la nécessité systémique étudiée par la linguistique : dans le champ individuel de la parole. *A contrario*, affirmer avec Searle qu'il existe un « acte de langue », une intervention de la langue *en tant que langue*, et que la valeur assignée par une parole à un énoncé (valeur liée au contexte ou à la situation singulière de l'énonciation) est elle-même constitutive de la signification<sup>37</sup>, c'est faire vaciller la

---

<sup>36</sup> « La traduction la plus fidèle aurait été "Les actes de langue", expression que son ridicule seulement a fait abandonner. » (Oswald Ducrot, « De Saussure à la philosophie du langage », art. cit., p. 7.)

<sup>37</sup> Contrairement à « la théorie saussurienne » qui « revient à dire qu'il est à la fois légitime et indispensable de distinguer le rapport sémantique existant entre un énoncé et son sens, et la valeur pragmatique que peut lui conférer son énonciation » (*Ibid.*, p. 10). Sur la distinction sens/valeur chez Ducrot, voir *ibid.*, p. 12. Sur la manière dont la notion de performatif menace cet aspect de la linguistique saussurienne, voir *ibid.*, p. 14 : « Avec les énoncés performatifs on assiste donc au

distinction fondamentale du schéma saussurien, c'est obliger à élaborer une nouvelle architecture du langage.

À l'instar de Searle, Ducrot distingue rigoureusement les causes sociologiques ou psychologiques de la valeur pragmatique inhérente à l'énonciation. Si une causalité sociale « explique dans une bonne mesure que j'ai accompli un acte ayant justement cette valeur »<sup>38</sup>, il n'en reste pas moins qu'un « acte d'énonciation » possède sa valeur propre. Avec les *speech acts*, nous atteignons ce niveau où la signification de l'énoncé tient à l'acte qu'il accomplit, et non l'inverse (comme c'était le cas chez Benveniste). Deleuze et Guattari qualifient ce rapport entre acte et énoncé de rapport « immanent » ou « de redondance »<sup>39</sup>. Ce que signifie d'abord cette expression de « rapport immanent », c'est une double négation : l'acte de langage ne tient pas à des caractères internes au système de la langue, dans lesquels il trouverait son fondement, pas plus qu'il ne s'explique par un ensemble de causalités externes (sociologiques, psychologiques, etc.). L'efficace de l'acte d'énonciation, son caractère d'intervention dans le monde, n'est pas séparable, même en droit, de l'énoncé. L'acte est intérieur à l'énoncé, sans pour autant y trouver son fondement *a priori* ; il est produit dans et par l'énoncé, immédiatement et directement, et non comme effet second ou dérivé<sup>40</sup>. Une analyse de l'acte de langage est une analyse de ce rapport immanent de l'acte à l'énoncé, une analyse du sens immanent à l'acte effectué par l'énoncé. Telle est l'ambition de Ducrot. Il ne peut la réaliser qu'en renversant le partage fondateur entre le droit et le fait qui assurait son autonomie au domaine étudié par la linguistique moderne. L'effectuation empirique est première, et donne sa signification à l'énoncé. Il n'est donc pas possible de la reléguer du côté de la parole individuelle et de l'expliquer *in fine* par un marqueur formel :

Oswald Ducrot a développé les raisons qui l'amènent à renverser le schéma de Benveniste : ce n'est pas le phénomène de sui-référence qui peut rendre compte du performatif, c'est l'inverse, c'est « le fait que certains énoncés sont socialement consacrés à l'accomplissement de certaines actions », c'est ce fait qui explique la sui-référence. Si bien que le performatif s'explique lui-même par l'illocutoire, et non

---

renversement du rapport admis par les saussuriens entre le sens d'un énoncé et la valeur de son énonciation. Pour comprendre ces énoncés, il faut donner à l'énonciation une certaine priorité », c'est-à-dire donner à sa valeur pragmatique un poids déterminant.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>39</sup> Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille Plateaux*, *op. cit.*, p. 100 (entre autres) : « Entre l'énoncé et l'acte, le rapport est intérieur, immanent, mais il n'y a pas identité. Le rapport est plutôt de *redondance*. Le mot d'ordre est en lui-même redondance de l'acte et l'énoncé ».

<sup>40</sup> Oswald Ducrot, « De Saussure à la philosophie du langage », *art. cit.*, p. 15-16.

l'inverse<sup>41</sup>.

Pour Benveniste, par les embrayeurs sui-référentiels, l'énoncé s'assigne à soi-même la signification que par ailleurs il produit selon les règles de la langue. Comme le relève Ducrot, « [c]'est seulement lorsqu'on considère les énoncés qui comportent une référence explicite à l'énonciation (grâce à des expressions sui-référentielles) que le sens de l'énoncé comporte, pour partie intégrante, la valeur de son énonciation »<sup>42</sup>. C'est pourquoi, dans les cas où les expressions sui-référentielles viennent à manquer,

On n'essaiera plus de dériver la force pragmatique de l'énonciation à partir du « sens » de l'énoncé ; tout au contraire on déclarera que cette force se surajoute à l'énoncé d'une façon imprévisible, et qu'elle n'a rien à voir par suite avec la langue, en quelque acception que l'on prenne ce terme<sup>43</sup>.

L'hypothèse d'une causalité de l'agir sur l'énoncé comme moyen se substitue à l'hypothèse d'une causalité purement linguistique sur l'agir. Ces deux hypothèses apparemment opposées sont en réalité adossées à un même fondement, qui ne permet de penser entre le langage et l'agir, l'énoncé et l'acte, qu'un rapport extrinsèque, parce qu'il suppose deux sphères bien distinctes, celle du langage et celle du non-langage. Ducrot affirme au contraire que les actes ne sont pas effectués par les règles du langage ou par les conditions socio-psychologiques de la situation. *Un acte de langage est une modification ou une transformation de la situation*. Ce que Ducrot découvre avec les actes de langage, c'est donc une dimension *événementielle*. Reprenant le cas de l'impératif, Ducrot s'oppose nettement à la conception de Benveniste : l'impératif ne se laisse replier ni sur un ordre linguistique préalable, ni sur un plan de causalité extérieur au langage. Il accomplit en lui-même un acte avec lequel il entretient un lien intrinsèque, constitutif de sa signification :

La personne qui a reçu l'ordre se trouve désormais devant une situation tout à fait nouvelle, devant une alternative — obéir ou désobéir — directement issue de l'énonciation, on pourrait même dire, créée par l'énonciation. Une fois que l'ordre a été donné, un certain comportement — celui qui a été prescrit — prend un caractère qu'il n'aurait jamais eu sans cela, il devient un acte d'obéissance, et, symétriquement, le comportement inverse devient un acte de désobéissance. Ainsi, pour la personne à qui le commandement était adressé, le champ des actions possibles a été brusquement restructuré. Une dimension nouvelle s'y est dessinée, qui impose une nouvelle mesure pour les comportements. Et cette

---

<sup>41</sup> Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille Plateaux*, *op. cit.*, p. 99.

<sup>42</sup> Oswald Ducrot, « De Saussure à la philosophie du langage », *art. cit.*, p. 18-19.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 21.

réorganisation n'est pas un fait empirique, un accident intervenu à l'occasion de l'énoncé. C'est elle et elle seule qui fait que la phrase prononcée doit être considérée comme un ordre<sup>44</sup>.

D'où le renversement proposé par Ducrot : ce n'est pas le sui-référentiel qui explique l'illocutoire, c'est l'inverse. Ce qui veut dire au fond : ce qui explique un acte de langage, c'est son acte, en tant qu'il crée « une situation tout à fait nouvelle », imprévisible sur le plan structuralo-sémantique du langage ou sur celui socio-psychologique de la situation objective. S'il y a sui-référentialité dans « Je promets », c'est parce que l'acte de promettre produit dans et par l'énoncé une modification des conditions de l'énonciation, par laquelle seulement l'énoncé peut s'indiquer lui-même. La sui-référentialité n'explique pas l'acte, c'est l'acte, en tant qu'événement, qui rend compte de la sui-référentialité<sup>45</sup>. Autrement dit, les termes sui-référentiels le sont non par nature linguistique, mais parce qu'ils renvoient eux-mêmes à des actes illocutoires.

Reste à rendre raison de ces rapports immanents propres aux actes illocutoires. Ducrot en renvoie la possibilité à des *présuppositions*, qu'il qualifie d'*implicites*. Ces présuppositions doivent être distinguées des positions — non seulement des positions explicites, mais aussi des positions sous-entendues et explicitables. Il faut donc entendre « implicite » en un sens opposé à celui de sous-entendu<sup>46</sup>. L'implicite, c'est ce qui ne peut pas être explicité ou posé sur un plan discursif. Les présuppositions implicites relèvent d'une sémantique extra- ou a-discursive : leur sens ne peut pas être repris par un discours, leur sens tient à ce qu'elles font. Voilà pourquoi de telles présuppositions permettent de préciser le concept d'*actes de langage*. Les actes de langage mobilisent, au sein des énoncés illocutoires, des évidences communes qui y sont nécessairement liées, de sorte que la formulation d'un de ces énoncés *présuppose* la réalisation immédiate de l'objet de cette évidence. L'énonciation d'un acte de langage produit immédiatement, comme sa propre condition ou son présupposé implicite, une certaine situation ou un certain découpage de la situation. Ducrot donne l'exemple du dialogue. Un dialogue ne cesse de présupposer certaines évidences qui, contrairement à ce qui est posé discursivement, ne peuvent être contestées en son sein sans rendre la communication impossible :

---

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>45</sup> Voir *ibid.*, p. 23-24.

<sup>46</sup> Nous suivons ici Guillaume Sibertin-Blanc, *Recherches sur la philosophie pratique de Gilles Deleuze*, thèse citée, p. 326-327.

Une étude psychologique de la stratégie du dialogue, étude qui pourrait être confirmée par des indices linguistiques formels, montre que c'est une attitude tout à fait différente de contester ce que l'interlocuteur a posé et ce qu'il a présupposé. Dans le premier cas la critique peut rester intérieure au dialogue : on refuse ce qui a été dit, mais on reconnaît à l'autre le droit de le dire. Dans le second au contraire la contestation prend un caractère nécessairement agressif et vise à disqualifier l'interlocuteur. [...] On comprend mieux alors le type d'évidence attachée aux présupposés. Si les présupposés se donnent comme incontestables, c'est parce qu'ils constituent le cadre même du dialogue que je propose, et qu'ils sont — en même temps que ce dialogue — à prendre ou à laisser. [...] Leur poids propre, c'est le poids du dialogue dont ils constituent la condition. Leur nécessité, c'est la nécessité, implicite, de continuer à parler<sup>47</sup>.

Du coup, c'est *tout le langage* qui apparaît infiltré par l'illocutoire, si on le considère du point de vue de son usage. L'illocutoire ne renvoie pas seulement à une classe d'énoncés déterminés, mais à une dimension qui traverse toute signification linguistique en général<sup>48</sup>. Si l'illocutoire est étendu à tout le langage, ce dernier ne se définit plus par une certaine structure formelle originale et spécifique, mais par des actes pragmatiques qui s'effectuent comme autant de modifications événementielles de situations. On peut dès lors élargir ce qui est désormais moins un nouvel objet linguistique qu'une « fonction-langage »<sup>49</sup> au-delà de ce qu'on appelle traditionnellement langage<sup>50</sup> : les gestes, manières d'être, accents, etc. Ce qui était rangé autrefois sous le nom de parole voit donc son statut modifié, dès lors que l'essence de la langue réside dans cette fonction-langage à valeur pragmatique, modelée sur les actes illocutoires. C'est pourquoi les corps peuvent être eux-mêmes considérés comme du langage s'ils sont intrinsèquement liés à de tels actes où ils s'attestent, au moment

---

<sup>47</sup> Oswald Ducrot, « De Saussure à la philosophie du langage », art. cit., p. 28-29.

<sup>48</sup> Sur ce point, voir *ibid.*, p. 24-25.

<sup>49</sup> Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille Plateaux*, *op. cit.*, p. 97.

<sup>50</sup> Voir Oswald Ducrot, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1972, p. 79 : « On dira qu'une expression de la langue (phrase, construction, morphème, éventuellement intonation) a valeur illocutoire, lorsque son utilisation entraîne régulièrement l'accomplissement d'un acte illocutoire d'un type bien défini. Il en est ainsi, d'après ce qui précède, des phrases performatives, du mode "impératif", des différents tours marquant l'interrogation, de l'intonation spéciale qui transforme en promesse un énoncé à l'indicatif (il faudrait mettre dans la même catégorie le mode "indicatif", si on peut dire qu'il marque l'affirmation et que celle-ci constitue, comme le veut Austin, un acte illocutoire) ». Ce qui implique de redéfinir « l'unité élémentaire du langage », ainsi que le proposeront Deleuze et Guattari, non plus par le signifiant structurellement ordonné, mais par le mot d'ordre (*Mille Plateaux*, *op. cit.*, p. 99), c'est-à-dire depuis l'acte illocutoire qu'il produit et qui ne dépend d'aucune structure sémantique originaire (voir Ducrot, *Dire et ne pas dire*, *op. cit.*, p. 80).

même où ils apparaissent, comme producteurs de situations nouvelles<sup>51</sup>. Ducrot ouvre ici une brèche dans la linguistique inaugurée par Saussure, ou plus exactement dans la pureté et la délimitation de son objet : ce qui apparaît avec les actes illocutoires en tant qu'ils mobilisent des présuppositions implicites, c'est l'ouverture du langage à son dehors. Le langage comme tel tient à la transformation ou à l'événement qu'il *est*. Comprendre de l'intérieur les actes de langage, c'est comprendre l'événement immanent à ces actes : un événement qui ne tient ni aux règles purement linguistiques, ni aux règles socio-psychologiques extrinsèques, mais à la modification que le langage impose dans le monde. Un acte de langage n'est pas un sens d'acte produit par le langage, ni un acte effectué au moyen du langage, mais l'événement du langage, l'événement productif du sens et de la valeur d'une « fonction-langage ».

Dès lors, on comprend mieux le caractère hétéroclite de la critique de la linguistique opérée dans *Mille Plateaux*, où sont tour à tour invoqués sociologues, philosophes, romanciers, ou économistes : cette critique ne vise pas à proposer une autre linguistique, ou une autre conception de la Réalité du langage, mais à ouvrir les théories du langage sur les traits hétérogènes qui traversent leur objet. On serait cependant mal avisé de voir, cachée sous cet appel au Dehors, une nouvelle invocation du réel — le Réel de l'hétérogénéité constitutive du langage, où tout se brouille et se mélange, où rien n'est délimité, où tout est impur —, de sorte que la pragmatique deleuzienne se substituerait purement et simplement à la linguistique saussurienne. L'objectif principal de Deleuze et Guattari est en effet de rompre avec la volonté d'assigner un référent ultime au discours, comme si la théorie représentait ou prétendait dégager le concept d'un objet déjà donné. Pour saisir avec exactitude le geste de Deleuze et Guattari, il est donc nécessaire de contrarier une tendance qui guette sans cesse les auteurs de *Mille plateaux* tout autant que leurs lecteurs : la tendance à remplacer les illusions des linguistes par nouvelle philosophie du langage, celle de Deleuze et Guattari eux-mêmes. Dans cette entreprise, un troisième linguiste, William Labov, joue un rôle décisif. C'est lui qui permet à Deleuze et Guattari de tenir l'ouverture trouvée chez Ducrot, plus fermement encore que Ducrot lui-même.

---

<sup>51</sup> Sur cette extension du linguistique, on se référera à *Dire et ne pas dire*, en particulier à la distinction entre « actes » et « actions » (p. 77 sv.) : alors que les actions qualifient les rapports entre les corps au sein d'une situation donnée, les actes renvoient aux événements de langage, irréductibles à la sphère dite « linguistique » (cf. l'exemple du coup de marteau du commissaire-priseur dans une vente aux enchères). Cette distinction recoupe la dualité stoïcienne – mobilisée par Deleuze dans *Logique du sens*, puis reprise en 1980 dans la critique du deuxième « postulat » de la linguistique – entre les actions et passions propres aux corps, et les événements qui rendent possible le langage.

### **3. Le problème épistémologique et politique des actes de langage : de Ducrot à Labov**

Nous avons vu que Ducrot s'appuyait sur une théorie des « évidences communes » pour comprendre les présuppositions implicites propres aux actes de langage. Selon Ducrot, le lien des présupposés aux énoncés est fondé dans des *conventions sociales*<sup>52</sup>. Sur ce point, il se démarque explicitement de Searle et de Strawson :

Comme le logicien et philosophe Strawson, qui est à l'origine de la notion, Searle a tendance à présenter les présupposés d'un énoncé comme des conditions d'emploi de cet énoncé. Pour nous il s'agit d'un effet illocutionnaire attaché conventionnellement à l'énoncé<sup>53</sup>.

Mais c'est reconduire les actes illocutoire à un plan originaire, toujours déjà là : celui des conventions fondatrices d'une communauté humaine et linguistique, qui nouent arbitrairement tel énoncé et telle modification du monde, tel partage des corps et telle transformation d'une situation. Force est de constater que Ducrot retrouve ainsi Saussure, qui fondait idéalement le système de la langue dans une « intersubjectivité » préalable. La langue, disait déjà Saussure, « n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres de la communauté »<sup>54</sup>. Le conventionnalisme de Ducrot rejoint le contractualisme de Saussure. Ducrot ne s'en cache d'ailleurs pas ; il affirme qu'il est

peu discutable [...] que le sujet parlant, au moment où il parle, s'appuie sur des conventions sémantiques ancrées dans la société et préexistant à l'acte de parole particulier qu'elles permettent d'accomplir. On peut appeler *langue* l'ensemble de ces conventions auxquelles l'énonciation doit se référer si elle veut être comprise : en ce sens il est parfaitement raisonnable d'assigner pour objet à la linguistique la découverte de la langue, en précisant, comme fait Saussure, que cette découverte est nécessairement une construction, car il s'agit de conventions non-écrites, et, en bonne partie, non-conscientes<sup>55</sup>.

On retrouve, de cette manière, *l'idéal de la langue* : celui d'une convention

---

<sup>52</sup> Guillaume Sibertin-Blanc a montré en quoi Deleuze et Guattari prenaient leurs distances avec ce conventionnalisme. Voir *Politique et clinique : recherche sur la philosophie pratique de Gilles Deleuze*, thèse citée, p. 318 et 330-332.

<sup>53</sup> Oswald Ducrot, « De Saussure à la philosophie du langage », art. cit., p. 29, note 17.

<sup>54</sup> Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, op. cit., p. 31.

<sup>55</sup> Oswald Ducrot, « De Saussure à la philosophie du langage », art. cit., p. 33.

transcendantale fixant *a priori* le sens du discours. Plus exactement, est reconduit le principe qui nouait l'une à l'autre langue et socialité : le principe d'un seul et même monde de sens fondamentalement donné une fois pour toutes, dont les variations sont secondaires et finalement accidentelles. Parler de la langue, c'est parler d'une structure de signification préalable à tout événement, et en fonction de laquelle seule il se comprend. Que cette structure de signification soit d'ordre exclusivement langagier, comme dans la linguistique saussurienne, ou qu'elle soit reportée en un dehors du langage sur lequel celui-ci est fondé, comme chez Ducrot, importe peu. Chez l'un comme chez l'autre, la signification et la socialité sont toujours déjà données en droit.

On objectera une différence non négligeable avec Saussure : on ne trouve pas chez Ducrot de partage entre l'ordre du sens comme idéalité pure, et la variabilité insignifiante d'une partie considérable des phénomènes. Il est vrai que, de ce point de vue, la sémantique de Ducrot est plus généreuse. Mais elle reste insuffisante. Car ce qui devait être expliqué — à savoir l'acte de langage comme rapport immanent — ne l'est pas. Le rapport immanent entre l'acte et l'énoncé, rapport qui préexiste aux termes, ne trouve sa raison que sur un plan qui, en réalité, *met en rapport des termes préexistants*. Fonder les actes de langage dans des conventions sociales qui attachent les actes et les énoncés, c'est en effet partir de leur distinction pour, ensuite et seulement ensuite, penser leur rapport. Ce n'est pas un hasard si Ducrot pose l'hypothèse d'une association, variable selon les contextes sociaux, entre tel acte et tel énoncé :

*Je vous veux du bien* ne signifie pas « mon actuelle parole est destinée à vous reconforter » ; mais *Je vous congédie*, *Je vous engage*, et, bien sûr, *Je vous promets...* sont des paroles qui se réfléchissent elles-mêmes. Pour que l'énonciation soit sui-référentielle il faut donc que l'action dont elle traite soit justement de celles qui, conventionnellement, peuvent s'accomplir en parlant. Si *Je vous promets...* est sui-référentiel, et, par suite, performatif, c'est parce que, dans cet énoncé, il est question de promesse, et que la promesse fait partie, dans nos sociétés, des « actes de langage ». Il se pourrait donc parfaitement que *Je vous veux du bien* soit, lui aussi, sui-référentiel et performatif, si, conventionnellement, une valeur faste était attachée à l'emploi de ces mots, s'il était admis, dans notre collectivité, qu'en disant à quelqu'un *Je vous veux du bien*, on exerçait effectivement sur l'interlocuteur une influence favorable<sup>56</sup>.

Ce type d'hypothèses, qui multiplie les marques du conditionnel, est la

---

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 23-24.

conséquence du report de la relation immanente entre l'acte et l'énoncé sur un plan conventionnel donné en droit. Ducrot pense en effet que l'énoncé ne peut accomplir un acte que s'il est déjà rapporté à tel acte par telle société. Le problème est que, de la sorte, l'on se donne tout fait *et* l'acte *et* l'énoncé : on a manqué la compréhension du *rapport immanent* entre les deux. Lorsque Ducrot fonde les actes de langage dans une convention sociale, que fait-il, sinon poser une fois pour toutes, dans sa généralité, le sens de tel énoncé comme acte illocutoire valable dans une communauté donnée, quelle que soit la singularité de la situation ? Réclamer comme Deleuze et Guattari une compréhension des actes de langage en termes de rapport immanent entre l'acte et l'énoncé, c'est exiger une compréhension à même la complexité de chaque acte de langage dans la situation particulière qui est la sienne. Or Ducrot renvoie une fois de plus les éléments propres à la singularité d'une situation dans le registre de ce qui n'a pas de sens et n'est qu'accidentel. L'acte de langage n'est effectif que si la communauté en présence fait abstraction des perturbations accidentelles pour ressaisir instantanément la convention originaire donnant à l'énoncé sa valeur pragmatique. Est-il possible de penser la variation et le changement sans les reléguer du côté de l'accident insignifiant ? Aux yeux de Deleuze et Guattari, William Labov s'est efforcé de répondre positivement à cette question.

Labov est sociolinguiste. Il faut entendre par là qu'il considère la langue du point de vue de ses usages sociaux — ce qui revient non seulement à rapporter un système linguistique donné à une réalité sociale en fonction de laquelle il prend sa valeur, mais aussi à envisager ce système depuis l'utilisation qu'en font effectivement les locuteurs. Dans la distinction langue/parole, Labov découvre un paradoxe qui travaille la linguistique depuis son accession à la scientificité. Afin de dégager la langue comme système social, Saussure reléguait les variations affectant le système au rang de perturbations accidentelles dues à l'usage empirique du système par un individu donné. Or, d'un côté, ce système *social* qu'est le système linguistique n'était jamais l'affaire que d'un seul individu abstrait et interchangeable — un individu équivalent à toute la communauté. Et, de l'autre, seules les variations *individuelles* provoquées par l'utilisation effective du langage mettaient en présence de la pluralité inhérente au social.

D'où le *paradoxe saussurien* : l'aspect social de la langue s'étudie sur n'importe quel individu, mais l'aspect individuel ne s'observe que dans le contexte social<sup>57</sup>.

Si la linguistique saussurienne analysait le système de la langue en tant que

---

<sup>57</sup> William Labov, *Sociolinguistique*, trad. Alain Kihm, Paris, Minuit, 1976, p. 260.

système d'« une communauté linguistique homogène abstraite, où chacun parle de la même façon et apprend instantanément la langue »<sup>58</sup>, l'ambition de Labov est au contraire d'étudier pour eux-mêmes les usages multiples de la langue qui, parce qu'ils la font varier, la travaillent de l'intérieur et la mettent en tension. Il s'agit donc d'envisager les usages sociaux de la langue, si par « social » on n'entend plus une communauté homogène abstraite, où n'importe quel individu vit et pense comme n'importe quel autre, mais une communauté hétérogène traversée par des conflits, de l'indétermination et du changement.

Quand il [Labov] dégage des lignes de *variation inhérente*, il n'y voit pas simplement des « variantes libres » qui porteraient sur la prononciation, le style ou des traits non pertinents, étant hors système et laissant subsister l'homogénéité du système ; mais pas davantage un mélange de fait entre deux systèmes dont chacun serait homogène pour son compte, comme si le locuteur passait de l'un à l'autre. Il récuse l'alternative où la linguistique a voulu s'installer : attribuer les variantes à des systèmes différents, ou bien les renvoyer en deçà de la structure. C'est la variation elle-même qui est systématique, au sens où les musiciens disent « le thème, c'est la variation ». Dans la variation, Labov voit une composante de droit qui affecte chaque système du dedans, et le fait filer ou sauter par sa puissance propre, interdisant de le fermer sur soi, de l'homogénéiser en principe<sup>59</sup>.

La variation inhérente comme composante de droit marque la fin d'une conception de la langue comme objet structurel homogène. Les analyses du changement ou de la variation internes au système linguistique mettent au jour la dissensualité, voire la conflictualité, qui traverse un système linguistique de l'intérieur. Poser aux énoncés un seul sens, ou au langage un seul mode, c'est finalement restreindre la puissance de compréhension des usages linguistiques à l'œuvre dans une situation donnée — c'est s'empêcher de penser la pluralité conflictuelle des points de vue composant la situation en question.

Avec Labov, Deleuze et Guattari trouvent donc un moyen de penser la singularité de chaque acte de langage. Mais c'est en déplaçant quelque peu le problème. Car derrière l'exigence d'une saisie adaptée à la concrétude et à la singularité du réel se cache le problème de la pluralité de ce réel. Derrière le problème du sens précis et singulier de tel acte de langage, de tel énoncé dans telle situation concrète, il y a le problème de sa variation inhérente, c'est-à-dire de sa pluralité virtuelle. Si l'on souhaite comprendre le rapport immanent entre l'acte et l'énoncé qui

---

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 261.

<sup>59</sup> Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille Plateaux*, *op. cit.*, p. 118.

définit la valeur illocutoire de la fonction-langage, il faut saisir que le sens n'est pas univoque mais plurivoque. Il ne s'agit donc pas de renvoyer le sens d'une énonciation à son caractère social, mais de saisir sa dimension collective ou plurielle : l'énonciation doit être comprise depuis un agencement qui regroupe une multiplicité de traits par lesquels passe son sens, c'est-à-dire par lesquels l'énonciation effectue le partage ou l'acte qu'elle est :

Il n'y a pas d'énonciation individuelle, ni même de sujet d'énonciation. Pourtant il y a relativement peu de linguistes qui aient analysé le caractère nécessairement social de l'énonciation. C'est que ce caractère ne suffit pas par lui-même, et risque d'être encore extrinsèque : donc en dit trop, ou trop peu. Le caractère social de l'énonciation n'est intrinsèquement fondé que si l'on arrive à montrer comment l'énonciation renvoie par elle-même à des *agencements collectifs*. [...] C'est la notion d'agencement collectif d'énonciation qui devient la plus importante, puisqu'elle doit rendre compte du caractère social<sup>60</sup>.

Le concept d'*agencement collectif d'énonciation*, déjà avancé pour penser le dispositif littéraire mis en place par Kafka<sup>61</sup>, prend ici une vocation critique portant sur un certain type de pratique théorique, et appelle du même coup à sa transformation. En ce sens, on peut dire que la dimension critique du chapitre consacré aux « Postulats de la linguistique » répond à la tâche assignée par Deleuze à la philosophie depuis *Nietzsche et la philosophie* : celle d'une critique qui soit en même temps démystificatrice et créatrice<sup>62</sup>. Au moment même où elle met en évidence le principe qui conduit la théorie du langage, la critique de la linguistique ouvre cette théorie à une capacité de compréhension plus grande, qui exige d'abandonner certaines questions

---

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>61</sup> Voir Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Kafka : pour une littérature mineure*, Paris, Minuit, 1975, notamment p. 149-150 : « Et d'abord, en quel sens l'énoncé est-il toujours collectif, même quand il semble émis par une singularité solitaire comme celle de l'artiste ? C'est que l'énoncé ne renvoie jamais à un sujet. [...] L'énonciation littéraire la plus individuelle est un cas particulier d'énonciation collective. C'est même une définition : un énoncé est littéraire lorsqu'il est "assumé" par un Célibataire qui devance les conditions collectives de l'énonciation. Ce qui ne veut pas dire que cette collectivité, pas encore donnée (pour le meilleur ou pour le pire), soit à son tour le vrai sujet de l'énonciation, ni même le sujet dont on parle dans l'énoncé : dans l'un ou l'autre de ces cas, on tomberait dans une sorte de science-fiction. Pas plus que le Célibataire n'est un sujet, la collectivité n'est un sujet, ni d'énonciation ni d'énoncé. Mais le célibataire actuel et la communauté virtuelle – tous les deux réels – sont les pièces d'un agencement collectif. Et il ne suffit pas de dire que l'agencement produit l'énoncé comme le ferait un sujet ; il est en lui-même agencement d'énonciation dans un procès qui ne laisse pas de place à un sujet quelconque assignable, mais qui permet d'autant plus de marquer la nature et la fonction des énoncés, puisque ceux-ci n'existent que comme rouages d'un tel agencement (pas comme des effets ni des produits). »

<sup>62</sup> Voir Gilles Deleuze, *Nietzsche et la philosophie*, Paris, P.U.F., Quadrige, 1963.

stériles — comme par exemple la question de séparer *a priori* ce qui fait partie de la langue et ce qui fait partie de la parole, ce qui est du langage et ce qui n'en est pas — et d'en formuler de nouvelles ou de plus efficaces : quelles sont les composantes qui entrent dans l'agencement auquel renvoie telle ou telle énonciation ? Comment sont-elles agencées ? Quelle collectivité dissensuelle ou conflictuelle est en jeu et en tension dans un agencement d'énonciation donné ? — Autant de questions qui, à l'aide d'un autre vocabulaire, seront abordées par Labov. La scientificité de la linguistique tiendra désormais à sa capacité à *pluraliser* les significations en partage dans les actes de langage. Une fois quitté *la* langue, c'est-à-dire la référence au plan de signification univoque fondamental, une fois refusé le partage instituant *a priori* ce qui est du langage et ce qui n'en est pas, ce qui a du sens et ce qui n'en a pas, le linguiste est en mesure de prendre en compte les significations produites en situation concrète. Les unités élémentaires, le sens assigné à ces unités, ne sont pas donnés d'avance et ne s'élaborent que dans un champ social travaillé par des rapports de forces.

Cette exigence épistémologique de transformation d'une linguistique qualifiée par Deleuze et Guattari de « pragmatique » n'est pas sans effet pratique et politique. Le paradoxe saussurien dévoilé par Labov porte aussi, peut-être même surtout, sur le type d'activité effectuée par le linguiste : travaille-t-il dans l'intimité d'un bureau ou dans la clameur du monde social ? Question qui en pose une autre plus profonde : le linguiste construit-il seul le système d'une langue, depuis sa propre conception de la langue en question, ou avec d'autres, en particulier avec les *usagers* de cette langue, leurs points de vue et leurs expériences du sens et des règles de ce qu'ils disent ? C'est en même temps que le linguiste problématise sa propre position et la tâche qu'il s'assigne, et qu'il ouvre sa compréhension de la langue aux variations qui l'affectent ; c'est en même temps qu'il transforme sa place sociale et son rapport aux autres places, et qu'il accroît la puissance de compréhension de la théorie qu'il développe<sup>63</sup>. Lorsque Labov montre le paradoxe sur lequel débouche la distinction langue/parole, il met en évidence le pouvoir que s'octroie le linguiste en décidant seul d'une langue décrite sur le plan du droit :

William Labov a bien montré la contradiction, ou du moins le paradoxe sur lequel débouchait la distinction langue-parole : on définit la langue comme « la partie

---

<sup>63</sup> Ce qui requiert bien davantage que de pieuses déclarations d'intentions : tout un dispositif matériel à remettre en permanence en question pour que la relation soit fructueuse. Voir à ce sujet William Labov, *Le parler ordinaire : la langue dans les ghettos noirs des États-Unis*, trad. Alain Kihm, Paris, Minuit, 1978, nouvelle édition 1993, notamment l'introduction qui résume les dispositifs mis en place par l'équipe de linguistes qui travaillaient à la compréhension de ce « parler ordinaire ».

sociale » du langage, on renvoie la parole aux variations individuelles ; mais, la partie sociale étant fermée sur soi, il en découle nécessairement qu'un seul individu témoignera en droit pour la langue, indépendamment de toute donnée extérieure, tandis que la parole ne se découvrira que dans un contexte social<sup>64</sup>.

Labov présente ses travaux de sociolinguistique en les dirigeant explicitement contre cette tendance de la « grande majorité des linguistes » qui, jusqu'alors, « s'étaient résolument tournés vers la contemplation de leurs propres idiolectes »<sup>65</sup>. Tout l'enjeu sera de construire avec les locuteurs des communautés linguistiques étudiées une relation susceptible d'enrichir la compréhension partielle et partielle de la langue qu'a le linguiste, et, par là, de rendre possible un retour vers les locuteurs<sup>66</sup>, afin d'engager un apprentissage mutuel<sup>67</sup>.

## **Conclusion**

Nous avons affirmé à plusieurs reprises vouloir éviter d'interpréter le texte de Deleuze et Guattari dans les termes d'une nouvelle philosophie du langage, plus adéquate à sa Réalité que la linguistique saussurienne. Pour autant qu'on accorde à Deleuze et Guattari une dose minimale de bonne foi, on ne peut affirmer que les « Postulats de la linguistique » dévoilent l'être même de toute production langagière. Le rapport critique à la linguistique et les définitions multiples du langage proposées dans *Mille Plateaux* doivent en effet être envisagés depuis ces définitions elles-mêmes, comme des actes illocutoires. La dimension critique des « Postulats de la linguistique » n'est pas l'entreprise préparatoire à une théorie enfin adéquate au Réel, ou le relevé des erreurs et illusions dans lesquelles les linguistes se seraient perdus. Elle est l'acte par lequel Deleuze et Guattari effectuent une nouvelle découpe dans les phénomènes de langage et opèrent un déplacement des partages qui les problématissent. La question n'est dès lors pas de savoir s'ils ont raison dans leur critique, mais ce que la critique permet de penser, qui ne l'était pas sans elle. Sur un point précis — l'illocutoire et le performatif —, nous avons essayé de dégager cette puissance nouvelle, théorique et pratique, d'une critique de la linguistique issue de Saussure, non

---

<sup>64</sup> Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille Plateaux*, *op. cit.*, p. 98-99, note 6. Voir aussi William Labov, *Sociolinguistique*, *op. cit.*, p. 260.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>66</sup> Ce qui était l'objectif initial des recherches présentées dans *Le parler ordinaire*, à savoir aider à la résolution des problèmes d'apprentissage de la lecture chez les Noirs des ghettos.

<sup>67</sup> Labov dira, comme indice du succès de son entreprise, qu'il a beaucoup appris : voir William Labov, *Sociolinguistique*, *op. cit.*, p. 43.

sans établir que cette critique travaillait déjà la linguistique de l'intérieur : avec Labov, elle atteindra sa plus haute puissance, et engagera du même coup une reconstruction de l'activité linguistique dans son ensemble. Mieux que quiconque, Labov montre en effet comment une critique radicale des postulats de la linguistique crée, au sein de son propre mouvement, ces « composantes de passage » qui font de la pragmatique une politique émancipatrice de la langue<sup>68</sup>.

Antoine Janvier est aspirant du F.R.S.-F.N.R.S. à l'Université de Liège. Il termine actuellement une thèse de doctorat sous la direction de Florence Caeymaex, intitulée : *Vitalisme et philosophie critique. Genèse de la philosophie politique de Gilles Deleuze à partir du problème de l'illusion*.

Julien Pieron est chargé de recherches du F.R.S.-FNRS et maître de conférences à l'Université de Liège. Il est l'auteur de *Pour une lecture systématique de Heidegger* (Bruxelles, Ousia, 2010).

---

<sup>68</sup> Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille Plateaux*, *op. cit.*, p. 139 et 105.

## Anne Herla : « **Histoire de la pensée politique et théories du langage : Skinner, Pocock, Johnston lecteurs de Hobbes** »

A partir des années 60 et dans les deux décennies suivantes, l'histoire de la pensée politique a été profondément affectée par sa rencontre avec la philosophie du langage. C'est au contact de l'analyse linguistique, née à Cambridge dans les années 50, et de la théorie des actes de langage (« *speech acts* »), issue principalement d'Oxford à la même époque, que certains historiens de la pensée politique ont tenté de définir leur discipline non plus comme histoire des systèmes (c'est-à-dire comme recherche d'une cohérence objective et anhistorique), mais comme *histoire des usages linguistiques* : l'accent est alors placé sur les actes d'énonciation, sur les contextes linguistiques - plus précisément sur les « langages » dans lesquels l'argumentation politique est effectuée - , et sur les agents de cette argumentation, considérés comme autant d'acteurs de l'histoire dialoguant entre eux. Selon ces auteurs, l'histoire de la pensée politique ne trouve sa véritable autonomie qu'en considérant son objet, la pensée politique, comme un phénomène historique se produisant dans un contexte linguistique bien défini qu'il s'agit dès lors de mettre en lumière.

Nous retourner sur ces mutations, c'est à la fois faire de l'historiographie (nous nous demandons ce qu'est l'histoire de la pensée politique et quelles pratiques elle suppose) et de l'histoire, puisque cette « révolution » scientifique date déjà de presque 50 ans. Mais c'est avant tout voir ce que ces questions méthodologiques conservent de pertinent aujourd'hui pour l'analyse et la compréhension des textes philosophiques.

Pour dégager quelques grands principes de cette méthodologie, nous nous attacherons à trois auteurs, tous trois commentateurs de Hobbes : Quentin Skinner, J.G.A. Pocock et David Johnston. Hobbes ne sera cependant présent ici qu'à titre d'illustration, notre véritable but étant de mettre en lumière la *méthodologie* de trois de ses lecteurs, qui partagent un vif intérêt pour les théories du langage et s'en sont inspirés dans leur pratique d'historiens. Skinner est considéré comme l'un des chefs de file de ce mouvement ; on lui doit les premiers principes de l'histoire de la pensée politique renouvelée. Pocock a de son côté proposé une théorisation plus poussée de

ce qui apparaît désormais comme l'« histoire du discours politique », en plaçant l'accent sur la dimension *illocutoire* du langage. Quant à Johnston, il a été davantage attentif à l'aspect rhétorique ou *perlocutoire* du langage.

### **Quentin Skinner : « Plus d'histoire, moins de philosophie »**

Avant de dégager les grands principes qui, selon Skinner, doivent guider l'interprétation des textes, nous pouvons illustrer cette méthode par un célèbre article de 1964 intitulé : « Hobbes's *Leviathan* »<sup>1</sup>, dans lequel Skinner fait un compte-rendu critique d'un commentaire du *Léviathan* paru la même année (F.C. Hood, *The Divine Politics of Thomas Hobbes*<sup>2</sup>). La question de fond qui y est traitée est celle du statut des lois naturelles : sont-elles des commandements de Dieu ou des théorèmes de la raison ? Dans quelle mesure produisent-elles une obligation ? Hood soutient que ces lois obligent en tant qu'elles sont des commandements de Dieu, autorité suprême : le système de Hobbes serait celui d'un moraliste chrétien traditionnel. Skinner va quant à lui tenter de montrer que les lois naturelles sont des lois de type logique, qui n'obligent pas au sens propre, sauf si le souverain en fait des lois civiles assorties de menaces de sanctions.

Mais peu importe ici la réponse à cette question largement débattue. Dans notre affaire, ce qui nous intéresse n'est pas la pensée de Hobbes, mais les points de méthode qui opposent Hood et Skinner. Que reproche Skinner à Hood ? Skinner souligne que Hood appartient à une tradition intellectuelle pour laquelle le sens d'une œuvre surgit à un niveau d'abstraction tel que toutes les difficultés disparaissent derrière la « doctrine » dévoilée. La partie (par exemple la philosophie civile) est toujours interprétée à partir du tout (chez Hood, une « *theory of Divine Politics* ») : Hobbes aurait fait une tentative manquée de produire une « partie purement scientifique » dans un « tout religieux ».

Comme Warrender ou MacPherson<sup>3</sup>, Hood donne une vision tronquée du système politique hobbesien en cherchant à tout prix à réduire Hobbes à une certaine cohérence, déterminée en fonction de ce que Hood suppose être les véritables thèses hobbesiennes. Son point de vue exige des suppressions textuelles au nom des

---

<sup>1</sup> Q. Skinner, « Hobbes's *Leviathan* » in *Hobbes*, Volume I (Dir. Dunn & Harris), Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 1997, p. 368-380.

<sup>2</sup> F.C. Hood, *The Divine Politics of Thomas Hobbes : An Interpretation of Leviathan*, Oxford, Clarendon Press, 1964.

<sup>3</sup> H. Warrender, *The political philosophy Hobbes. His theory of obligation*. Oxford, Clarendon press, 1957, et C.B. Macpherson, *The Political Theory of Possessive Individualism*, Oxford, Clarendon Press, 1962.